

le 28 juin 2023

Cabinet du Maire
Réf : JA/AM/23.135
Objet : invitation conseil municipal

Madame, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira le **lundi 3 juillet 2023 à 20 heures 00, salle du conseil municipal.**

ORDRE DU JOUR

- * Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- * Désignation d'un secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales
- * Approbation des décisions du Maire n° 2023-016 à 2023-019

- AFFAIRES GENERALES

- * Désignation d'un référent déontologue
- * Champs d'application et participation financière de la ville d'Ernée pour l'OPAH et l'OPAH-RU

- AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

- * Adhésion au groupement de commandes du TEM pour la production d'énergie
- * Modification des horaires de coupure de l'éclairage public
- * Opération de démolition/désamiantage sur le site du futur pôle culturel : choix des entreprises

- ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

- * Réserve Naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls » : plan d'actions 2023-2034
 - ✓ Convention Espace Naturel Sensible avec le Conseil départemental
 - ✓ Convention de gestion 2023-2025 avec la Région des Pays de la Loire

- EDUCATION-JEUNESSE

- * Rémunération des animateurs saisonniers
- * Dispositif Temps d'accueil périscolaires :
 - ✓ Reversement du fonds de soutien pour les TAP à l'OGEC
 - ✓ Renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnel avec l'Ernéenne football
- * Foyer de jeunes travailleurs : renouvellement d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF
- * Renouvellement des conventions pour la fourniture de repas avec le lycée Rochefeuille et la commune de Chailland

- RESSOURCES HUMAINES

- * Modification des conditions d'octroi du régime indemnitaire pour congé maladie
- * Modification du tableau des effectifs :
 - ✓ Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent du service finances – ressources humaines
 - ✓ Avancement suite à promotion interne
 - ✓ Ouverture de deux postes – service éducation jeunesse et sports
 - ✓ Renfort du service éducation jeunesse et sports

- **FINANCES**
 - * Régularisation article 5113
 - * Admissions en non-valeur

- **QUESTIONS DIVERSES**

Je vous prie de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

 Le Maire,
Jacqueline ARCANGER